

Préambule

Nos résidences accueillent une cinquantaine de personnes chacune. Ce « vivre ensemble »,

1. RESPECT DE SŌI

RESPECT DES AUTRES

Principe : Je développe des attitudes et des comportements positifs qui m'aident à vivre en harmonie avec les autres. Le respect des autres se manifeste par mes paroles et par mes gestes autant avec les adultes de la résidence qu'avec les autres élèves.

21 Climat de la résidence

Je contribue à un climat calme et favorable à la réussite. Je respecte les interventions de tous les adultes à la résidence et je me conforme à leur demande. J'utilise une attitude et un langage polis. Je me conforme au code social en vigueur à la résidence, lors de toutes les activités et à la résidence.

22 Intimidation et violence

L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur et sont interdits en tout temps dans l'environnement scolaire. Le protocole d'intervention en matière de lutte

- 35 **Chambre**
Je suis responsable de l'entretien de ma chambre et je respecte les règles qui s'y rapportent.
- 36 **Accessoires**
Je dépose mon sac à dos, mon manteau, mon coupe-chef (tuque, foulard, casquette) dans le vestiaire. Je m'abstiens d'avoir en ma possession ou de porter des chaînes ou des bijoux jugés dangereux.

4 RESPECT DE MA RÉUSSITE

Principe : Je crois en ma réussite éducative : l'acquisition et l'intégration de valeur, de connaissance, d'habileté et d'expérience qui me permettent de m'engager activement sur le plan personnel et professionnel, selon mes capacités et mes objectifs.

- 41 **Attitude**
J'adopte une attitude positive et je suis ouvert aux suggestions.
- 42 **Engagement pour la réussite**
Je respecte les autres élèves et leurs spécificités identitaires. Je m'engage activement dans ma réussite en m'impliquant dans diverses activités, en apportant mes idées et en faisant preuve d'initiative, d'autonomie et de responsabilité.
- 43 **Suivi et encadrement scolaire**
J'accepte d'être rencontré dans le cadre de ma réussite académique et je fais les efforts nécessaires.
- 44 **Utilisation des ordinateurs**
J'utilise correctement les ordinateurs de la résidence en respectant le code d'éthique.

« Quelqu'un qui réussit est quelqu'un qui prend du plaisir à ce qu'il fait. »
André Caron, FCSQ

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CODE SOCIAL
DE LA RÉSIDENCE**

Laveuse sècheuse

Utilise la laveuse et la sècheuse entre 7h et 22h et évite de les surcharger.

Ordinateurs

Je dois remplir le formulaire pour utiliser les ordinateurs de la résidence. La signature des parents est requise.

Stationnement

Le personnel pourra t'indiquer un endroit pour stationner près de la résidence.

Message à l'interphone

**Utilise l'interphone entre 7h et 21 h 30 pour des messages courts, discrets;
Utilise un langage convenable.**

Médicaments

**En aucun temps nous ne sommes autorisés à donner des médicaments;
Il est suggéré que chaque élève ait en sa possession des médicaments de base.**

Maladie

**En cas de maladie, je dois informer le personnel qui communiquera avec mes parents pour discuter des mesures qu'ils entendent prendre;
Mes parents peuvent venir me prendre en charge durant les heures où le personnel est présent;
Durant le jour, je ne pourrai pas demeurer en résidence, je devrai me rendre au service d'infirmerie de la polyvalente Saint-Joseph qui me prendra en charge;
Si je 2n**

Conséquences

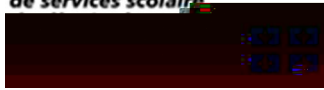
Le respect du code social comporte plusieurs avantages :

- vivre en harmonie avec les autres
- développer des liens de confiance
- développer son autonomie
- vivre dans un milieu sain et sécuritaire
- apprendre plus et mieux
- vivre dans un environnement propre et écologique
- avoir du plaisir à la résidence
- être fier de fréquenter cette résidence
- renforcement positif par le personnel

Le non-respect du code social et les manquements à mes responsabilités entraînent des conséquences qui devraient m'aider à améliorer mes attitudes et mon comportement

Les conséquences seront appliquées selon la gravité et la fréquence du problème. Chaque comportement peut amener les intervenants de la résidence à utiliser une solution alternative, une mesure particulière ou un ensemble de sanctions accompagnées de gestes réparateurs :

- avertissement verbal (prise de conscience);
- rencontre (le pourquoi du comportement et comment y remédier);
- note au dossier;
- appel aux parents;
- avis écrit;
- confiscation;
- contrat d'engagement;
- coûts de remplacement ou de réparation;
- excuses;
- réflexion écrite;
- travaux communautaires;
- perte d'un privilège ou d'un accès;



ANNEXE I

Procédure sur la consommation de drogue ou d'alcool aux résidences

ANNEXE II

Code d'éthique



ANNEXE III

AUTORISATION DES SORTIES EN SOIRÉE

1

Nous désirons que notre enfant bénéficie de _____ (nombre total) soirs de sorties

Heures d'entrée à encorder

Heure d'entrée	21h30	22h	22h30
Nombre			

2 Coucher à l'extérieur de la résidence:

Chaque fois que votre enfant couche à l'extérieur, vous devez communiquer par téléphone avec le personnel de la résidence avant 20h pour donner votre approbation. Cette politique s'applique aussi lorsque votre enfant demeure à la maison sur semaine. Toutefois, un formulaire sera disponible auprès des éducateurs pour les parents qui souhaitent autoriser à l'avance leur enfant à ne pas dormir à la résidence, certaines soirs précis, sans nécessité d'appeler le jour même.

m i n i s